

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

9 JUILLET 2019

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tenue le 9 juillet 2019 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire
Mark Boucher, conseiller au poste # 1
Sylvie Mercier, conseillère au poste # 3
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Est absent : Dany Bergeron, conseiller au poste # 2

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire.

Sont également présentes:
Suzanne Roy, d.g. et secrétaire-trésorière
Diane Gaumont, secrétaire-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances :
 - a. Séance ordinaire du 3 juin 2019
4. Acceptation des dépenses
5. Avis de motion et présentation du *Règlement relatif au traitement des élus*
6. Engagement d'un «Ouvrier d'entretien – Opérateur machinerie – Opérateur en Eaux»
7. PAARRM 2019-2020 – Demande d'aide financière
8. Règlement d'emprunt 286-2019 – Modification pour approbation par le MAMH
9. Plan de subdivision cadastrale – Lot 6 322 646 et 6 322 647
10. Modification du calendrier des séances ordinaires – Séance du 5 août 2019
11. Plomberie G. & D. Gauthier – Décompte et certificat de réception provisoire
12. Demandes diverses :
 - a. Festival Gros-Morne – Demande de soutien financier et technique
13. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

118-07-2019 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé Sylvie Mercier,
Appuyé par Stéphane Cleary,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Proposition adoptée.

119-07-2019 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal suivant :
Séance ordinaire du 3 juin 2019

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyé de Stéphane Cleary,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Proposition adoptée.

120-07-2019 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson

Appuyée de Claude Bélanger

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer pour un total général de	269 812.22 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	44 071.47 \$
Comptes payés, pour un total général de	58 460.67 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

121-07-2019 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU «RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX»

AVIS DE MOTION

Monsieur Claude Bélanger, conseiller, donne avis de motion de l'adoption d'un règlement relatif au traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 238 et ses amendements lors de la séance régulière du 6 août 2019.

PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT

Monsieur Claude Bélanger, conseiller, présente le règlement 287-2019 relatif au traitement des élus municipaux;

- ✓ La rémunération et l'allocation de dépenses seront payables lorsque le membre sera présent aux réunions régulières. Nonobstant cette déclaration, un maximum de 2 absences motivées et de 1 absence non motivée seront considérés donnant droit à la rémunération.
- ✓ La rémunération et l'allocation de dépenses seront indexées de 2 % pour chaque exercice financier à compter de l'exercice financier 2020.
- ✓ Le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.
- ✓ Un projet de règlement a été soumis à chacun des membres du conseil pour consultation et le projet est remis séance tenante à tous les personnes présentes.

122-07-2019 ENGAGEMENT D'UN «OUVRIER D'ENTRETIEN – OPÉRATEUR MACHINERIE – OPÉRATEUR EN EAUX»

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis désire procéder à l'embauche d'un «Ouvrier d'entretien – Opérateur machinerie – Opérateur en Eaux» en prévision de départ à la retraite ;

Considérant que le poste est d'une durée de 26 semaines avec possibilité d'extension et de permanence et sujet à des formations à distance obligatoires ;

Considérant la recommandation du Comité de sélection ;

Sur proposition de Renaud Robinson,

Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis embauche Monsieur Kevin Laflamme au poste d'«Ouvrier d'entretien – Opérateur machinerie – Opérateur en Eaux» pour une période probatoire de 26 semaines selon les conditions salariales en vigueur pour ce poste (temps plein - échelon 1).

QUE, suite à une évaluation positive vers la fin de la période probatoire, l'ouvrier occupera le poste de façon permanente et à temps plein.

Proposition adoptée.

123-07-2019 PAARRM 2019-2020 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Considérant que la députée de Gaspé, Madame Méganne Perry Melançon, a mis en place un fonds spécial de 40 000 \$ afin de soutenir les municipalités dans la réalisation de projets particuliers de nature imprévue ou urgente ;

Considérant que les travaux d'asphalte de 3 rues municipales octroyés en 2018, mais n'ayant pu être réalisées faute de disponibilité de l'entrepreneur, ont augmenté de façon imprévue de 23 % lors de la planification des travaux ;

Considérant que le défaut d'émettre un addenda aurait mis en péril la réalisation de travaux de qualité selon les règles de l'art ;

Considérant que la Municipalité avait déjà engagé les crédits disponibles au surplus cumulé non affecté afin d'investir dans des travaux reliés à l'eau potable ;

Pour ces raisons,
Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyée de Mark Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis dépose une demande d'aide financière au Programme d'aide à l'amélioration du Réseau Routier municipal au montant de 21 500 \$ pour l'aider à défrayer les coûts supplémentaires reliés à l'asphalte de la 1^{ère} Rue Est, la 3^e Rue Est ainsi qu'une section de la 2^e Avenue Est.

Proposition adoptée.

124-07-2019 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 286-2019 – MODIFICATION POUR APPROBATION PAR LE MAMH

ATTENDU QUE le règlement # 286-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 631 007 \$ pour la Réfection de la Route de l'Église – Secteur Gros-Morne a été soumis pour approbation au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'endroit de réalisation des travaux ainsi que la longueur de la section de la Route de l'Église – Secteur Gros-Morne sujette aux dits travaux, étant donné que seule une section de la dite route est sujette à des travaux de réfection;

Pour ces raisons,
Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le règlement 286-2019 soit modifié par l'ajout du texte suivant à la suite de l'article 2:

La section de route faisant l'objet du règlement d'emprunt est plus amplement décrite aux plans pour soumissions préparés par ARPO Groupe-Conseil , en

date du 2018-08-17 et portant le numéro 18560-1 ainsi qu'au bordereau de soumission déposé par Entreprises Mont-Sterling inc. Les travaux débuteront à l'intersection de la route 132 pour se poursuivre en direction Sud sur une distance approximative de 852 mètres linéaires pour l'ensemble des superficies touchées.

Les documents font partie intégrante du présent règlement comme annexes «C» et «D»

Proposition adoptée.

125-07-2019 PLAN DE SUBDIVISION CADASTRALE – LOTS 6 322 646 ET 6 322 647 – APPROBATION DU LOTISSEMENT

Considérant qu'une demande de permis de lotissement a été déposée par Bruno Lemieux afin de remplacer le lot # 5 857 494 par 2 lots distincts au cadastre du Québec (# 6 322 646 et 6 322 647) ;

Considérant que le certificat autorisant une opération cadastrale requis en vertu du règlement de lotissement a été approuvé par l'inspecteur municipal ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé par Claude Bélanger,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le plan de subdivision cadastrale tel que préparé par Christian L'Italien, a.-g. sous le #3270 de ses minutes daté du 4 juin 2019 afin de créer les lots 6 322 646 et 6 322 647, cadastre du Québec, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts.

Proposition adoptée.

126-07-2019 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES – SEANCE DU 5 AOÛT 2019

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis souhaite modifier le calendrier des séances du Conseil pour déplacer la rencontre du lundi 5 août au mardi 6 août 2019 ;

Considérant qu'il est loisible de déplacer une séance ordinaire en adoptant une résolution en ce sens et en donnant un avis public ;

Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil modifie le calendrier des séances pour le mois d'août et procède à la tenue de la séance ordinaire le mardi 6 août 2019 à 20h en lieu et place du lundi 5 août 2019.

Proposition adoptée

127-07-2019 PLOMBERIE G. & D. GAUTHIER – DECOMPTE ET CERTIFICAT DE RECEPTION PROVISOIRE

Considérant que les travaux d'installation de compteurs d'eau réalisés suite à l'octroi du contrat à Plomberie G. & D. Gauthier inc. sont terminés et prêts pour l'usage auquel ils sont destinés.;

Considérant que l'entrepreneur a satisfait à tous les termes et conditions du contrat, aucune déficience n'ayant été relevée à ce jour ;

Considérant que tous les essais et vérifications demandés au contrat, ou prescrits par les lois et règlements en vigueur ont été effectués et les différents rapports ont été reçus conforme, le tout à la satisfaction de la Municipalité ;

Sur proposition de Claude Bélanger,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale & secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre le certificat de réception provisoire des ouvrages et autorise le versement d'une somme de 73 924,58 \$; Le solde de 3 890,77 \$ sera payé selon l'article 3.12 du devis après une période de 12 mois.

Proposition adoptée.

128-07-2019 DEMANDE DE COMMANDITES

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde les commandites suivantes :

Festival Gros-Morne 300 \$

Et :

Autorisation de fermeture d'une section de la Rue de l'Église du 19
au 21 juillet 2019

PÉRIODE DE QUESTIONS

129-07-2019 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Claude Bélanger,
Appuyée de Mark Boucher,
Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Guy Bernatchez, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Guy Bernatchez, maire